

Province de Québec
Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 10 août 2015 à 18 h 30.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la Ville centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, étaient présents et formant quorum les conseillers et conseillères suivants : madame Gisèle Dicaire, monsieur Stéphane Longtin, madame Lisiane Monette et monsieur Jean-Pierre Nepveu.

Était également présent le directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert.

Étaient absents les conseillers, messieurs Daniel Beaudoin et Alexandre Cantin.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Avis de motion du règlement # AG-035-2015.
4. Association Maria S. S. di Canneto – Demande de sécurité publique - Procession du 16 août 2015.
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur Gilles Boucher, maire de la Ville centre de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et président, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

AG-717-08-2015

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les personnes présentes ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # AG-035-2015.

La conseillère, madame Lisiane Monette, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil d'agglomération, d'un projet de règlement # AG-035-2015 décrétant des travaux de réfection des trottoirs et d'ajout de bordures sur le chemin Masson sur un tronçon de 435 mètres linéaires autorisant une dépense et un emprunt pour en défrayer les coûts incluant les honoraires professionnels et les frais incidents.

AG-718-08-2015

4. ASSOCIATION MARIA S. S. DI CANNETO – DEMANDE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE - PROCESSION DU 16 AOÛT 2015.

ATTENDU la requête d'assistance de sécurité publique telle que formulée par madame Anna Cucco, présidente de l'Association Maria S.S. di Canneto, à sa lettre du 21 juillet 2015 pour leur pèlerinage annuel qui se tiendra le dimanche 16 août 2015 ;

ATTENDU la recommandation favorable du coordonnateur du Service de sécurité civile de Sainte-Marguerite-Estérel, monsieur Pierre Tessier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil signifie à la requérante qu'à l'instar des années précédentes, les mesures de sécurité publique et routières seront mises en place lors de leur pèlerinage annuel et qu'à cet effet, monsieur Pierre Tessier, coordonnateur du Service de sécurité civile, soit mandaté à procéder dans ce dossier.

QUE copie de la présente soit adressée aux dirigeants de la Sûreté du Québec Poste MRC des Pays-d'en-Haut afin d'obtenir le support d'effectifs policiers également pour cet événement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-21000-141.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS.

AG-719-08-2015

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 19 h 05 l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents de lever la séance.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher,
Président

(signé)

Monsieur Jean-François Albert,
Directeur général et greffier